

BUREAU DE LA CLE

AVIS

Consultation du PGRI 2016-2021

Doc. établi par le Secrétariat de la CLE, 6 mai 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE BUREAU DE LA CLE S'EST REUNI, A VIF, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHARLES GALVIN, PRESIDENT DE LA CLE.

Présents à voix délibérative : Charles GALVIN (Président de la CLE), Bernard HERITIER (Valjouffrey), Serge BESCHI (Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des vallées du Valbonnais), André GENEVOIS (SIERG), Sabine SAMBLAT (EDF), Robert JAVELLAS (FRAPNA), Paul POULLET (Association des industriels utilisateurs d'eau), Jacques LIONET (DDT), Daniel GARCIN (Vaulnaveys-le-Haut), Claude ZUCCHETTI (Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais), Jean-Claude VAYR (Saint Pierre de Mésage), Eric BRANDON (DREAL RH), Denis DELAGE (SACO), Olivier BERTRAND (Grenoble), Pierre SUZZARINI (commune de Cornillon-en-Trièves), Bernard BARON (Drac-Nature).

Personnes excusées :

Luc PUISSAT (SIGREDA, Président du Comité de rivière Drac), Guy GENET (Vif), Caroline SCHLOSSER (Agence de l'Eau), Michel ARNAUD (EDF), Françoise CLOTEAU (Champagnier), Agnès Boitière (Service risques –DDT) ; Jean-François TROSSERO (SIE Côtes de Corps), Christophe MAYOUSSIER (METRO), Jérôme DUTRONCY (EP SCOT), Luc BELLEVILLE (SYMBHI)

Personnes associées présentes : Emilie VINCENT (SIGREDA / Contrat de rivière DRAC), Georges RAVANAT (FRAPNA), Lucille DELACOUR (SACO/Contrat de rivière Romanche), Fabienne BERNARD (METRO).

RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche, que j'ai l'honneur de présider, a été mise en place par arrêté préfectoral en décembre 2002 et constitue, un parlement de l'eau réunissant des représentants des collectivités (1/2), des usagers (1/4) et des services de l'Etat (1/4).

La première mission de la CLE a été d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le territoire du Drac et de la Romanche, constitué de 119 communes sur près de 2 500 km² allant, côté Romanche, des sources de la Romanche à la confluence avec le Drac et côté Drac, du lac du Sautet à la confluence avec l'Isère à Grenoble.

Le SAGE a été voté à l'unanimité en mars 2007. Nous travaillons désormais à sa mise en œuvre et sa révision pour mise en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et mise en compatibilité avec le SDAGE Rhône Méditerranée.

Je suis sollicité par le Préfet pour formuler un avis sur les dossiers faisant l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau ou au titre des Installations Classées pour l'Environnement.

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



J'ai décidé que cette obligation pouvait être l'occasion, pour les porteurs de projet de présenter aux élus et usagers du territoire composant le Bureau de la CLE le contenu de leur projet dans le cadre d'une démarche de conciliation des impératifs de gestion et de protection de la ressource en eau avec les impératifs d'aménagement du territoire.

Le très grand intérêt de l'existence de la CLE est en effet de faciliter le dialogue et la concertation entre tous les acteurs de l'eau à l'échelle locale et de promouvoir ainsi la coordination des politiques publiques.

Par courrier du 10 janvier 2015, le Préfet coordinateur du bassin Rhône Méditerranée et le Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée sollicitent mon avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2016-2021 mis en consultation auprès des assemblées.

Le dossier a été présenté une première fois au bureau de la CLE du mardi 3 mars pour information puis le mardi 5 mai 2015 pour délibération.

PRESENTATION DU PROJET

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est une réponse à la mise en œuvre de la Directive Inondation. Il est l'équivalent du SDAGE sur la thématique des inondations.

Le PGRI est un programme d'actions pour réduire les conséquences des inondations afin de garantir la compétitivité, l'attractivité et l'aménagement durable des territoires exposés à ce risque. Il fait l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans, en parallèle du SDAGE. Comme le SDAGE, il est élaboré à l'échelle des districts hydrographiques (bassin Rhône Méditerranée pour notre territoire).

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGRI se décline en 5 objectifs :

1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
3. Améliorer la résilience des territoires exposés (agir sur la surveillance et l'alerte, se préparer à la crise, développer la mémoire du risque) ;
4. Organiser les acteurs et les compétences ;
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Il existe 31 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) au niveau Rhône Méditerranée. Notre territoire est en partie situé sur le périmètre du TRI Grenoble-Voirion.

A l'échelle de chaque TRI, un volet d'actions plus précis devra être développé à l'échelle du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) en 2015-2016.

CLÉ Drac-Romanche

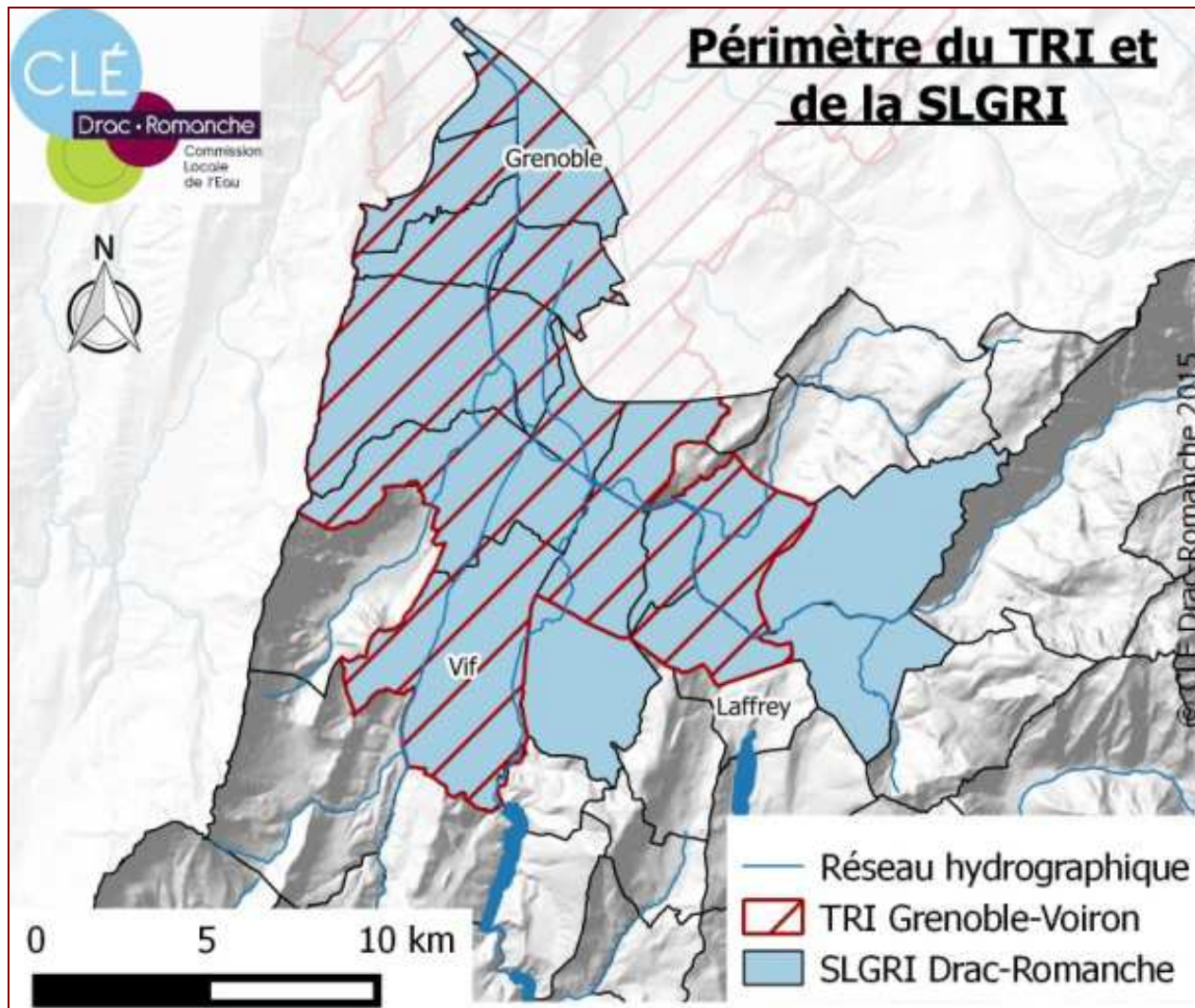
5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



Réserve Naturelle Régionale
Isles du Drac

Pour le TRI Grenoble-Voirion, 3 SLGRI ont été proposées :

- Isère Amont ;
- Voirionnais ;
- Drac-Romanche (La SLGRI qui concerne le territoire Drac-Romanche s'étend actuellement de Séchilienne et Saint Georges de Commiers à Grenoble.



AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE

La CLÉ partage les enjeux généraux du Plan de Gestion du Risque Inondation et son triple but de protection des populations, de maîtrise des coûts et des dommages et d'accélération du retour à la normale. Elle souligne la plus value de la mise en œuvre d'une politique intégrée de la gestion des inondations alliant les impératifs de prévention des risques, de réduction de la vulnérabilité, de gestion de crise et de gouvernance adaptée.

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



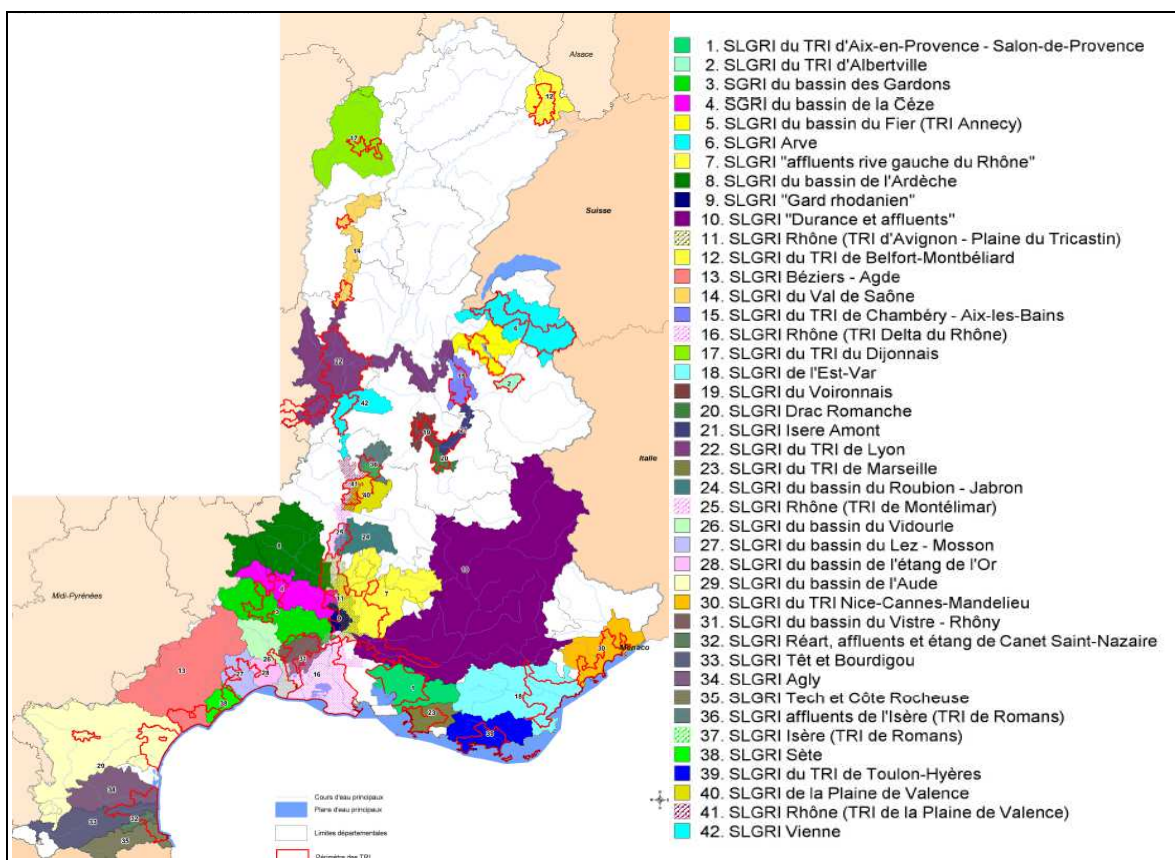
Réserve Naturelle Régionale
Isles du Drac

Toutefois plusieurs éléments sont de nature à **soulever des réserves** sur le document. D'ailleurs, la **CLE rappelle qu'elle avait émis un avis réservé sur le projet de cartographie du TRI le 5 novembre 2013.**

Sur la base de la note technique du secrétariat de la CLE, le Bureau de la CLE, après en avoir délibéré **prend acte et décide, à 13 voix favorables - 3 abstentions (1 Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, 1 DDT, 1 DREAL) d'émettre un avis favorable sous réserves.**

1- La CLE DEMANDE à l'Etat une homogénéisation des méthodes d'élaboration des périmètres des SLGRI à l'échelle du bassin RM et demande l'extension du périmètre de la SLGRI Drac-Romanche pour intégrer à minima les bassins versant de la Gresse, du Lavanchon et de la Romanche (avec notamment la plaine de l'Oisans qui est un territoire à risque fort).

Il est important de conserver une approche de bassin versant et une logique de solidarité amont-aval dans la gestion du risque inondation, approche qui semble être « gommer » dans le choix d'affichage de l'Etat. La méthodologie de classement du périmètre de la SLGRI doit se faire en cohérence à l'échelle du bassin RM ce qui n'est pas le cas dans le PGRI en consultation (cf. Carte ci-dessous) où il est possible de voir que l'Etat a fait le choix de classer sur certains secteurs l'ensemble des bassins versants (ex : SLGRI « Durance et affluents ») et dans d'autres cas non (cas présent de la SLGRI « Drac-Romanche »). Les bassins versants de la Romanche, du Lavanchon et de la Gresse, de part leur caractéristique de montagne et des enjeux en présence, nécessitent d'être pris en considération dans leur ensemble. La Gresse, affluent du Drac, présente des crues qui peuvent être importantes, avec des conséquences directes sur une partie des villes du sud de l'agglomération grenobloise dans le périmètre de la METRO. De part la dimension restreinte de son bassin, les crues de la Gresse ont un temps de réponse très rapide et par conséquent les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour la population nécessite d'être anticipées le plus en amont possible. Ceci demande donc une vision globale du réseau hydrographique, ce qui n'est pas le cas dans l'état actuel du projet de périmètre de la SLGRI Drac-Romanche.



CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



Par ailleurs, la politique de l'Etat gagnerait à s'adapter aux spécificités des territoires. Certains « gros » ouvrages hydroélectriques existent et ont été dimensionnés pour résister à des crues millénales. Bien que ces ouvrages ne soient pas toujours officiellement conçus dans le but d'écarter les crues et que leurs gestionnaires ne soient pas chargés d'intervenir en cas d'aléas, ils jouent tout de même un rôle non négligeable dans les crues courantes Q2, Q10, Q30 mais également Q100 en fonction du niveau de remplissage de la retenue au moment de la crue.

L'Etat doit se positionner quant au rôle des retenues hydroélectriques (rôle qui ne semble pas pris en compte pour l'élaboration des cartes aléas mais qui semble faire l'objet d'un affichage dans le choix du périmètre de la SLGRI avec le cas du barrage de Notre Dame de Commiers par exemple).

2- La CLE DEMANDE à ce que les objectifs suivants du TRI soient complétés pour la SLGRI Drac-Romanche :

Objectif 2 « augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques » doit :

- intégrer également la notion de préservation de la ressource en eau potable et de valorisation de l'accès à la rivière (hors période de crue) ;
- tenir compte des spécificités des territoires de montagne afin de correspondre à la disposition 8-04 du SDAGE en ajoutant la mention « les territoires de montagne constituent toutefois un cas particulier dans la mesure où les contraintes topographiques pour l'urbanisation sont très fortes, et où les risques sont omniprésents. Le SDAGE 2016-2021 recommande que soit tenu compte de ces contraintes particulières dans l'approche de protection des zones d'habitats. De plus, compte tenu de la spécificité des territoires de montagne l'opportunité de la création de nouveaux ouvrages de protection sera étudiée au regard des enjeux humains notamment pour prendre en compte le transport solide et la rapidité des phénomènes. »

Objectif 5 « développer la connaissance sur les phénomènes et les risques inondation » doit:

- être mis à jour puisque les études hydromorphologiques du Drac aval, depuis le barrage de Notre Dame de Commiers jusqu'à la confluence du Drac avec l'Isère, sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage de la RNR des Isles du Drac et d'EDF ;
- intégrer les données acquises sur le Drac dans le cadre du Schéma de Remise en eau du Drac (modélisation hydraulique avec logiciel ISIS avec le souci de retombées sur les résultats de l'étude de SOGREAH 1999 elle-même calée sur la crue de 1993). Ces données ayant été mises à disposition de l'Etat ;
- ne pas prendre uniquement en considération dans la cartographie du TRI le seul risque de débordement de cours d'eau. Le risque d'inondation par remontée de nappe et ruissellement de versant étant également présents sur le territoire ;
- améliorer la connaissance sur les événements générateurs, avec notamment la mise en place d'un suivi de la pluviométrie et des débits sur le Drac et la Romanche (en lien avec les dispositifs d'alerte).

3- La CLE DEMANDE à l'Etat de préciser son rôle dans la SLGRI Drac-Romanche notamment sur les tronçons de cours d'eau qui relèvent de sa compétence.

En effet, le Drac entre le Pont Rouge à Pont de Claix et la confluence avec l'Isère appartient à l'Etat (l'entretien du cours d'eau, des travaux de confortement de digues à réaliser, etc.).

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



Réserve Naturelle Régionale
Isles du Drac

- 4- La CLE DEMANDE que soit confirmé le principe de l'élaboration d'une doctrine locale (disposition D1.7) sur son territoire prenant en compte les travaux de remise à niveau et de sécurisation et la mise en place d'un mode de gestion pérenne et fiable afin de pouvoir réviser les principes de constructibilités sur zones violette des PPRI tout en intégrant les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées. Par ailleurs, la CLE DEMANDE que l'affichage du risque passe par l'engagement rapide d'un PPRI sur le Drac, car, comme elle le précisait dans son avis du 5 novembre 2013, la cartographie du TRI présente des faiblesses qui peuvent être préjudiciables aux collectivités et aux usagers au moment de son application.
- 5- La CLE DEMANDE l'assurance d'un soutien fort de la part de l'Etat en termes d'accompagnement financier et technique sur le territoire pour élaborer et mettre en œuvre la SLGRI Drac-Romanche.
- 6- La CLE DEMANDE à être co-pilote de la démarche sur la SLGRI Drac-Romanche. Ceci à hauteur des moyens qu'elle pourra engagée dans un contexte où la priorité est donnée à la révision du SAGE. Mais l'organisation de la prise de décision à l'échelle du TRI/SLGRI devra être précisée en concertation avec les différents maitres d'ouvrage.

Ce que dit le SAGE 2007 : Concilier la réduction du risque inondation avec les objectifs du SAGE (environnementaux, piscicoles, de préservation de la ressource en eau potable et de fréquentation).

Ce que prévoit la révision du SAGE :

Dans le cadre de la révision du SAGE, la CLE a souhaité que la prévention des inondations et des crues deviennent un enjeu spécifique (enjeu n°5). Cet enjeu pourrait intégrer les objectifs de la SLGRI Drac-Romanche.

La gouvernance de la SLGRI Drac-Romanche

La gouvernance de la SLGRI Drac-Romanche pourrait s'appuyer sur la gouvernance mise en place pour le SAGE à savoir la CLE et le bureau de la CLE.

Cependant, un partenariat devra être mis en place avec les acteurs actuels qui interviennent dans la gestion du risque mais également avec les intercommunalités prochainement en charge de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : SIGREDA, communautés de communes, ADIDR, SYMBHI, METRO, etc.

L'organisation de la prise de décision à l'échelle du TRI et de la SLGRI devra être précisée en concertation avec les différents acteurs.

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2015



Charles Galvin,
Le Président de la CLE Drac-Romanche.

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



Réserve Naturelle Régionale
Isles du Drac

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



Réserve Naturelle Régionale 
Isles du Drac